

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **121 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Comité central

Pour sa deuxième séance de l'année, le comité central s'est réuni à Berne, le 21 mars 1995.

Etat des lieux conjoncturel

La première partie de la réunion a été essentiellement consacrée à un tour d'horizon de la situation économique et politique actuelle. Ainsi, en dépit des affirmations des médias et de certains milieux économiques, le programme de revitalisation – dont les principaux éléments sont la révision de la loi sur les cartels, ainsi que l'élaboration des lois fédérales sur les marchés publics, le marché intérieur, et les obstacles techniques au commerce – se poursuit au rythme fixé par les autorités politiques. Tant les membres de la SIA que la SIA elle-même sont touchés à des titres divers par ces travaux législatifs. La conférence des présidents en a déjà été informée à plusieurs reprises et il a été décidé qu'un commentaire détaillé des effets de ces modifications pour la SIA et ses membres sera encore à l'ordre du jour de la prochaine conférence des présidents, le 28 avril, et de l'assemblée des délégués du 10 juin.

Voici deux ans, le comité central avait anticipé les grandes lignes de l'évolution actuellement en cours et engagé des mesures *ad hoc*. Parmi celles-ci figuraient notamment un engagement économique et politique accru de la SIA, ainsi que le soutien ciblé d'efforts visant à assurer aux membres de nouvelles bases de travail sur un marché en mutation. Alors que se concrétisaient les premières mesures prises à cet effet, la SIA fut invitée par le préposé à la surveillance des prix et la commission des cartels à confronter, dans un premier temps, son point de vue avec celui de ces deux instances sur la situation en matière de politique et de droit de la concurrence.

Comme on peut s'en douter, les divergences constatées furent importantes et les négociations se poursuivent. Indépendamment de ces travaux, le CC s'est aussi penché sur une évaluation de l'évolution des marchés. Il a résolu de maintenir le cap défini il y a quelque deux ans et de tout mettre en œuvre pour préserver et renforcer la position des membres SIA sur leurs marchés. Or dans ce contexte, la question s'est posée de savoir si, sur certains points, les règlements SIA ne bridaient pas inutilement les membres dans leurs possibilités de développement. Il est par exemple évident que les réalités du marché et les statuts de la SIA se trouvent parfois en contradiction, ce qui ne manque pas de semer le doute dans l'esprit des membres. Le CC rendra compte de ces problèmes à la prochaine conférence des présidents et à l'assemblée des délégués, où il présentera ses propositions.

Comptes 1994

Les comptes 1994 se soldent par un déficit légèrement supérieur au montant prévu au budget. Après discussion approfondie, le CC a néanmoins décidé de recommander à l'assemblée générale qui se réunira en juin d'adopter ces comptes.

Informatisation des normes SIA

Le CC a pris connaissance du rapport du groupe de travail désigné pour l'informatisation des normes et adopté les principes de poursuite du projet. L'objectif est la publication, pour fin 1995, de la collection des normes sur un CD-ROM trilingue.

Assurance de la qualité

Le CC a été informé des travaux entrepris par le groupe des architectes. Jusqu'ici membre du forum «Qualité dans la

construction», Peter Wiedemann a mis son siège à la disposition d'un architecte et Kurt Aellen a été élu par le CC comme représentant de la SIA dans ce groupe.

Projet pour l'élaboration de plans de sécurité intégraux

Une requête de la commission centrale des normes pour l'élaboration d'un document de base dans le domaine de la sécurité des ouvrages et des installations a été acceptée par le CC. Destiné en priorité aux commissions normatives de la SIA, ce document devra clarifier les définitions, ainsi que les éléments législatifs et administratifs qui relèvent du domaine, tout en répondant au besoin d'évaluation en matière de conséquences économiques.

Conférence suisse des architectes

Porte-parole de plusieurs associations d'architectes, la CSA a, depuis quelque temps déjà, obtenu un siège d'observateur auprès de l'association faîtière européenne qu'est la CAE. Le CC soutient les travaux de la CSA et a accédé à une requête de contribution financière pour l'année 1995.

*Peter Rechsteiner,
responsable du service juridique,
secrétariat général*

SIA Section genevoise

Assemblée générale

Il nous a paru intéressant de prendre connaissance de la façon dont notre section et ses initiatives sont perçues par la presse genevoise, en l'occurrence par l'organe des syndicats patronaux, Entreprise romande. Avec l'aimable autorisation de notre confrère, que nous remercions ici, nous reproduisons son compte rendu de la dernière as-

semblée générale, paru le 7 avril dernier dans ses colonnes.

Ingénieurs et architectes se mobilisent pour redorer leur blason
Accusée de pratiques cartellaires, bousculée par les problèmes de certification et d'assurance qualité ainsi que par l'ouverture des marchés publics, malmenée par la crise et une conjoncture toujours morose... Voilà dans quel contexte la SIA se démène. Pour sortir de l'ornière, l'assemblée générale de la section genevoise a accepté d'intégrer dans son budget le financement de sa campagne d'information grand public qui débute en avril.

Cent soixante mille francs pour la promotion de la SIA genevoise, dont une moitié sort des caisses de la section, l'autre du comité central de la SIA. Redorer le blason des professions abritées sous ce sigle vaut bien cela. C'est du moins ce qu'ont décidé les membres présents à la dernière assemblée générale. Pour pouvoir intégrer le poste «promotion» au budget 1995 de la section, il a fallu augmenter les cotisations annuelles, qui ont passé de 200 à 300 francs. Même les retraités paieront désormais une participation (50 francs).

Si la section a accepté de passer à la caisse, c'est parce que la première partie de la campagne – financée par un budget extraordinaire – a bien fonctionné, même s'il reste difficile d'en mesurer l'impact. L'heure était grave: la presse assimilait la digne société académique à un véritable cartel. De telles allégations ne pouvaient rester sans réponse: il fallait communiquer. La section genevoise se met en quête d'une nouvelle identité, via les services d'une agence de communication. Une stratégie est mise en œuvre sur la base d'un sondage d'opinion, lequel révèle la nécessité d'améliorer

l'image de la société auprès des clients acquis et potentiels et d'augmenter sa notoriété auprès du grand public.

Dépassements de budget et tarifs SIA

Pourquoi le grand public? Les mandants potentiels – les collectivités publiques en particulier – connaissent la SIA et ses membres. D'abord parce qu'ils travaillent avec eux, ensuite parce que c'est à eux que la société s'est toujours adressée prioritairement, via la presse spécialisée. Il se trouve que ces mandants sont toujours plus l'objet de pressions de la part des locataires, des électeurs, des pensionnaires, bref du grand public à qui ils doivent rendre des comptes. La SIA a donc décidé de s'adresser à ce public, celui-là même qui entend à tout bout de champ parler de dépassements de budget, de «tarifs exorbitants pratiqués par les ingénieurs et architectes», etc. «Présentons-nous sous notre angle le plus favorable, celui de spécialistes au service de la collectivité, animés par une haute éthique professionnelle», a souligné le président sortant, Carlo Steffen.

Credo accepté et qui débouchera sur la publication d'annonces dans la presse dès avril, mettant en valeur les compétences des professionnels. C'est qu'il s'agit de justifier les fameux tarifs SIA, «sur lesquels les autorités et les sociétés immobilières ne peuvent pas faire pression sans un cahier des charges précis. Notre indépendance en dépend», a souligné un membre du comité.

Marchés publics: le record genevois

Parer à de telles pressions, faire face dans une conjoncture toujours terne, améliorer l'image des professions SIA, autant d'objectifs qui exigent une action groupée sous une même bannière. Et le président d'en appeler à se serrer les coudes

face aux enjeux à venir. «Allons-nous pouvoir rester unis si l'on parle de régions interfrontalières d'eurocompatibilité, du GATT, d'assurance qualité, de certification, de qualification et d'ouvertures des marchés publics?». A ce propos, Carlo Steffen a émis le vœu que l'application de la loi fédérale sur l'ouverture des marchés publics (en vigueur dès janvier 1996) «évite des rentrées de soumissions comme celles que nous avons eues à Genève pour 500 mètres de ligne de tram en plus, avec des différences d'offres de un à dix, meilleure performance de la saison et record de Suisse».

C'est dans cet esprit d'appartenance à une même entité professionnelle, mais aussi d'information qu'a été édité l'annuaire 1995. Il groupe tous les professionnels membres de la SIA genevoise et vient de sortir de presse. La section veut en outre saisir chaque occasion de rencontre avec le public. Prochaine manifestation: les *Quais de l'immobilier*, où elle organisera un grand jeu urbanistique qui opposera les partisans d'un village traditionnel à ceux d'une ville. Tous ces projets seront menés sous la houlette du nouveau président Edouard Borloz. L'ingénieur succède pour deux ans à l'architecte Carlo Steffen, selon le principe de l'alternance.

Valérie Hoffmeyer

La rédaction adresse ses félicitations à Edouard Borloz pour son élection et ses remerciements à Carlo Steffen pour son soutien.

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

85 ans

13 mai: Henri de Chambrier, ing. él. dipl. EPF, Versoix (section genevoise)

24 mai: Georges Nicollier, ing. civil dipl. EPF, La Tour-de-Peilz (SIA vaudoise)